Emploi, rémunération et heures de travail, et postes vacants, février 2025

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans Le Quotidien, le jeudi 24 avril 2025

Le nombre d'employés recevant une rémunération et des avantages sociaux de leur employeur, mesuré en tant qu'« emploi salarié » dans le cadre de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail, a diminué de 49 000 (-0,3 %) en février, après avoir augmenté de 14 400 (+0,1 %) en janvier. Par rapport à un an plus tôt, l'emploi salarié était en hausse de 124 300 (+0,7 %) en février.

Graphique 1
L'emploi salarié diminue en février, après avoir augmenté en janvier

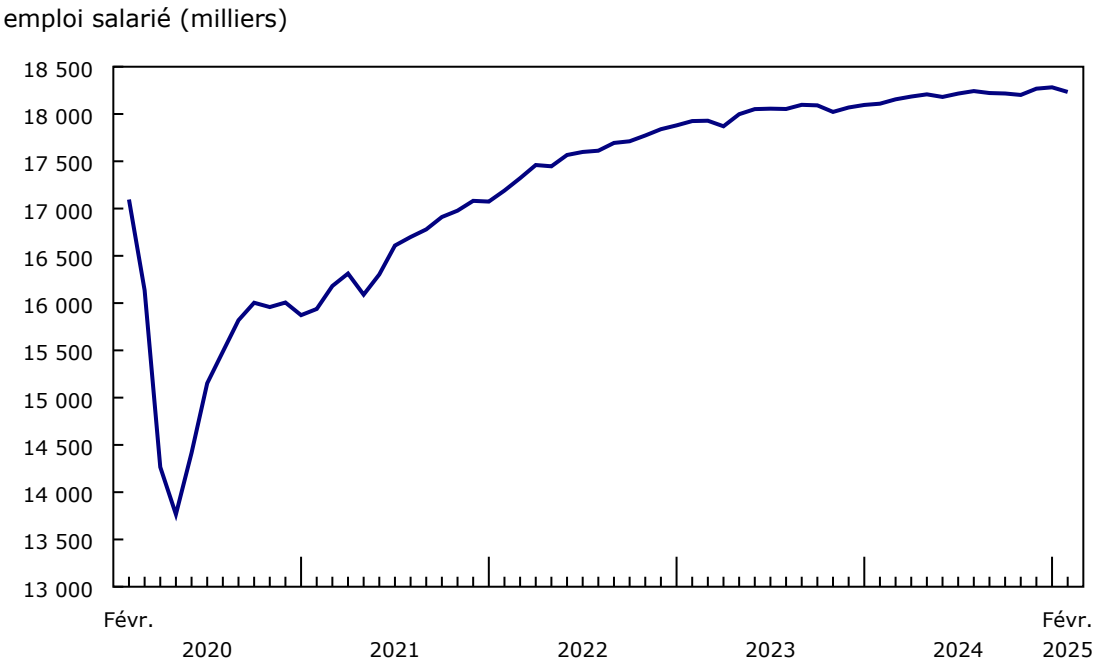

Source(s) : Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (2612), tableau 14-10-0220-01.

En février, des baisses mensuelles de l'emploi salarié ont été observées dans 9 des 20 secteurs, dont les services d'enseignement (-21 300; -1,4 %), les services d'hébergement et de restauration (-13 600; -1,0 %), le commerce de détail (-10 600; -0,5 %), la fabrication (-6 800; -0,4 %) et les administrations publiques (-5 600; -0,4 %). Les soins de santé et l'assistance sociale (+12 600; +0,5 %) ainsi que les services administratifs, les services de soutien, les services de gestion des déchets et les services d'assainissement (+3 700; +0,5 %) sont les seuls secteurs à avoir enregistré des hausses en février. Les neuf autres secteurs ont connu peu de variation.

Parallèlement, en février, il y avait 528 000 postes vacants au Canada. Il s'agissait du sixième mois consécutif de faible variation. Par rapport à un an plus tôt, le nombre de postes vacants était en baisse de 131 100 (-19,9 %) en février.

Graphique 2
En février, l'emploi salarié diminue dans neuf secteurs et augmente dans deux

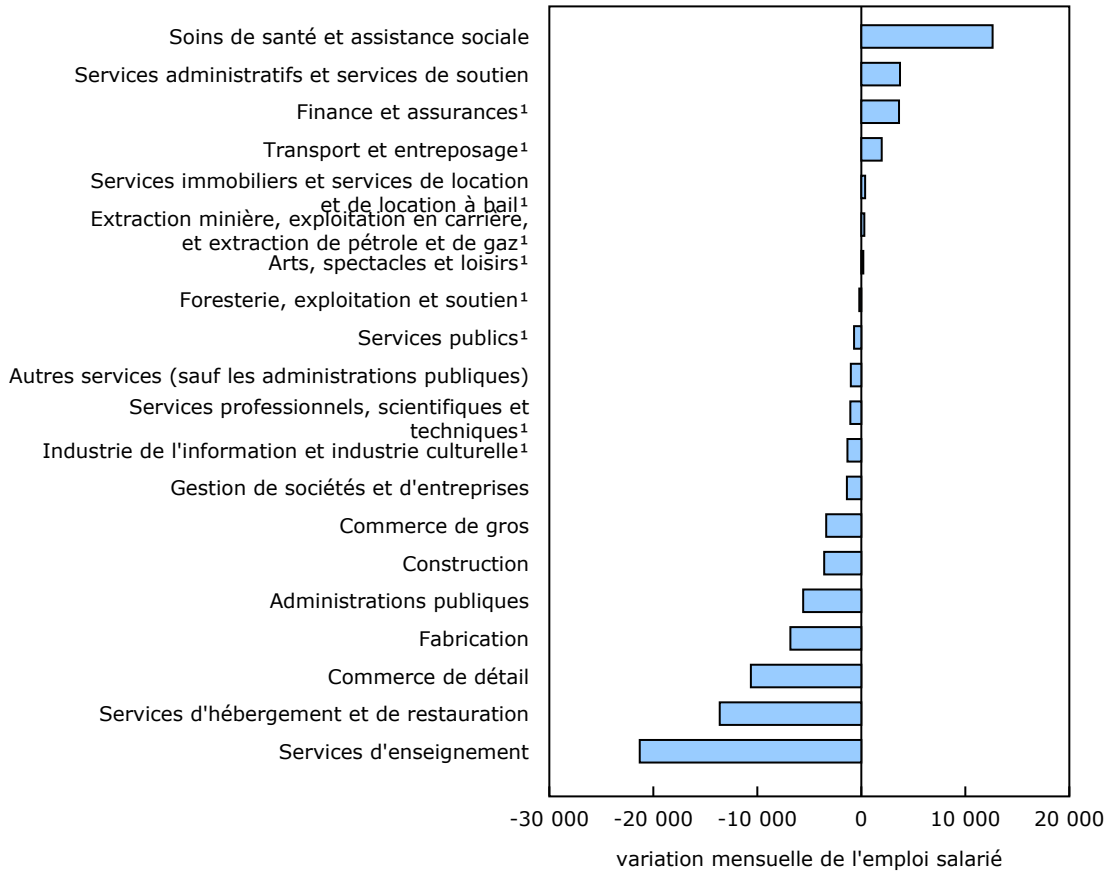

1. Les variations de l'emploi salarié ne sont pas statistiquement significatives.
Source(s) : Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (2612), tableau 14-10-0220-01.

Dans les services d'enseignement, la baisse de l'emploi salarié observée en février contrebalance la hausse enregistrée en janvier

Le nombre d'emplois salariés dans le secteur des services d'enseignement a diminué de 21 300 (-1,4 %) en février, ce qui a contrebalancé l'augmentation observée en janvier (+20 400; +1,4 %). Dans l'ensemble, le secteur a affiché peu de variation du nombre d'emplois salariés depuis juillet 2024, après avoir enregistré une hausse nette de 42 200 (+2,9 %) de janvier à juillet 2024.

Par rapport à un an plus tôt, l'emploi salarié dans les services d'enseignement était en hausse de 27 700 (+1,9 %) en février 2025. Les écoles primaires et secondaires (+31 400; +3,7 %) ont affiché la plus forte augmentation dans le secteur au cours de cette période.

Le nombre d'emplois salariés dans les services d'hébergement et de restauration diminue en février

L'emploi salarié dans le secteur des services d'hébergement et de restauration a reculé de 13 600 (-1,0 %) en février, ce qui porte à 19 200 (-1,5 %) la baisse cumulée depuis décembre 2024. La baisse sur la période de deux mois est surtout attribuable aux restaurants à service complet et établissements de restauration à service restreint (-18 400; -1,8 %).

La baisse de l'emploi salarié enregistrée dans le commerce de détail en février vient plus que contrebalancer la hausse observée en janvier

Le nombre d'emplois salariés dans le secteur du commerce de détail a diminué de 10 600 (-0,5 %) en février, ce qui a plus que contrebalancé la hausse observée en janvier (+5 700; +0,3 %). Par rapport à un an plus tôt, l'emploi salarié dans le commerce de détail était en baisse de 28 500 (-1,4 %) en février.

Dans le secteur du commerce de détail, le recul de l'emploi salarié en février par rapport au mois précédent est principalement attribuable aux détaillants de produits de santé et de soins personnels (-2 200; -1,0 %), aux clubs-entrepôts, aux supercentres et aux autres détaillants de marchandises diverses (-2 100; -1,3 %) et aux marchands de matériaux et fournitures de construction (-1 600; -1,2 %).

Le nombre d'emplois salariés diminue dans le secteur de la fabrication en février

L'emploi salarié dans le secteur de la fabrication a reculé de 6 800 (-0,4 %) en février. Malgré la baisse mensuelle, l'emploi salarié dans le secteur a enregistré peu de variations nettes au cours des dernières années. En février, l'emploi salarié dans ce secteur était en baisse de 6 600 (-0,4 %) par rapport à l'année précédente, et en hausse de 8 400 (+0,5 %) par rapport à janvier 2022.

La fabrication de machines (-1 600; -1,1 %) a contribué le plus à la baisse globale enregistrée en février 2025, suivie de la fabrication de produits métalliques (-1 100; -0,7 %) et de la fabrication de produits chimiques (-1 000; -1,1 %).

L'emploi salarié dans les industries de la construction automobile (qui comprend la fabrication de véhicules automobiles, la fabrication de pièces pour véhicules automobiles et la fabrication de carrosseries et de remorques de véhicules automobiles) a légèrement diminué en février (-500; -0,4 %) et a baissé de 2 100 (-1,6 %) par rapport à l'année précédente. La baisse d'une année sur l'autre dans les industries automobiles reflète en grande partie le recul de la fabrication de pièces automobiles (-2 100; -2,9 %).

L'emploi salarié poursuit sa tendance à la hausse dans les soins de santé et l'assistance sociale en février

Le nombre d'emplois salariés dans le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale a progressé de 12 600 (+0,5 %) en février, poursuivant la tendance à la hausse amorcée en septembre 2022 et portant l'augmentation cumulative au cours de cette période à 219 400 (+9,8 %).

La hausse affichée en février 2025 a été généralisée dans ce secteur, et des augmentations ont été enregistrées dans les établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes (+5 100; +1,0 %), les services de soins de santé ambulatoires (+3 600; +0,5 %), les hôpitaux (+2 100; +0,3 %) et l'assistance sociale (+1 800; +0,4 %).

La rémunération hebdomadaire moyenne augmente en février par rapport à un an plus tôt

Par rapport à un an plus tôt, la rémunération hebdomadaire moyenne a augmenté de 5,4 % pour atteindre 1 298 $ en février, après avoir progressé de 5,6 % en janvier. En général, la croissance de la rémunération hebdomadaire moyenne peut s'expliquer par divers facteurs, y compris les variations des salaires, de la composition de l'emploi et des heures travaillées ainsi que les effets de glissement annuel.

Par rapport au mois précédent, la rémunération hebdomadaire moyenne a peu varié en février.

Le nombre moyen d'heures travaillées était inchangé en février (33,5 heures) par rapport au mois précédent et par rapport à un an plus tôt.

Le nombre de postes vacants varie peu en février

En février, il y avait 528 000 postes vacants au Canada. Il s'agissait d'un sixième mois consécutif de faible variation. Par rapport à un an plus tôt, le nombre de postes vacants était en baisse de 131 100 (-19,9 %).

Le taux de postes vacants — qui correspond au nombre de postes vacants exprimé en proportion de la demande de main-d'œuvre totale — s'est établi à 2,9 % en février, ce qui est inchangé par rapport au mois précédent, mais en baisse de 0,8 point de pourcentage par rapport à février 2024 (3,7 %).

En février 2025, il y avait 2,8 chômeurs pour chaque poste vacant, comparativement à 2,0 en février 2024. Le ratio chômage-postes vacants est resté stable depuis août 2024, se maintenant à 2,8, sauf en novembre 2024 et janvier 2025, où le ratio était de 2,9.

Infographie 1 – Le nombre de postes vacants et le taux de postes vacants varient peu en février

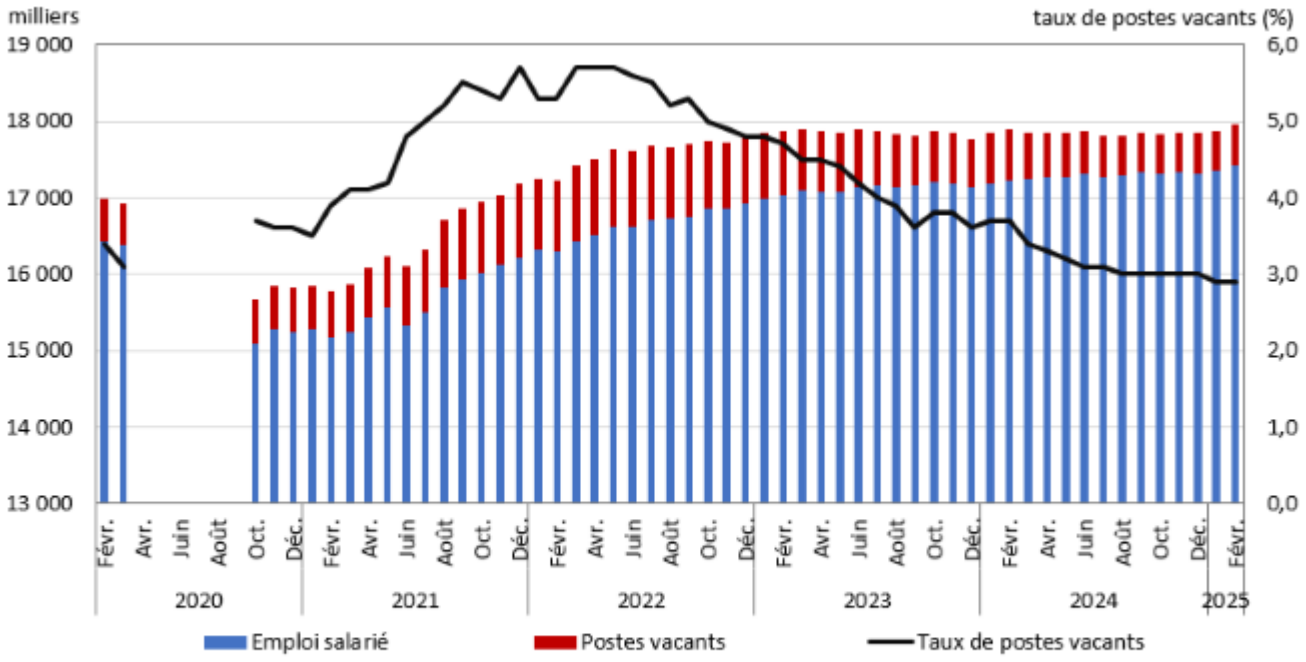

Note(s) : La demande de main-d'œuvre totale est égale à la somme du nombre d'emplois salariés et des postes vacants. La collecte des données de l'Enquête sur les postes vacants et les salaires a été suspendue d'avril 2020 à septembre 2020. Par conséquent, les données pour ces périodes de référence ne sont pas disponibles. Les données sont désaisonnalisées.
Source(s) : Enquête sur les postes vacants et les salaires (5217), tableau 14-10-0406-01.

Le nombre de postes vacants augmente dans la finance et les assurances et diminue dans la gestion de sociétés et d'entreprises

En février, la finance et les assurances (+7 500 pour atteindre 22 100) et la gestion de sociétés et d'entreprises (-600 pour s'établir à 1 800) sont les seuls secteurs à enregistrer une variation significative du nombre de postes vacants.

En février, le taux de postes vacants était le plus élevé dans les services d'hébergement et de restauration (4,5 %), les autres services (sauf les administrations publiques) (4,2 %) et les soins de santé et l'assistance sociale (4,1 %). En revanche, il était le plus faible dans les services publics (1,0 %), dans les services d'enseignement (1,2 %) et dans la gestion de sociétés et d'entreprises (1,4 %).

Par rapport à un an plus tôt, le nombre de postes vacants était en baisse dans 14 des 20 secteurs en février. Les plus fortes baisses ont été enregistrées dans les soins de santé et l'assistance sociale (-24 700; -19,0 %), dans les services d'hébergement et de restauration (-18 600; -23,3 %) et dans la construction (-18 500; -31,6 %). Aucun secteur n'a affiché de hausse sur 12 mois du nombre de postes vacants.

Trois secteurs sont à l'origine d'environ 2 postes vacants sur 5

En février, les soins de santé et l'assistance sociale, les services d'hébergement et de restauration, ainsi que le commerce de détail représentaient ensemble plus de 4 postes vacants sur 10 (41,6 %) au Canada. Le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale a été celui qui a contribué le plus aux postes vacants (19,9 %), suivi des services d'hébergement et de restauration (11,6 %) et du commerce de détail (10,1 %). Parmi ces secteurs, le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale est le seul à continuer d'avoir beaucoup plus de postes vacants qu'avant la pandémie de COVID-19.

Graphique 3
Les six principaux secteurs comptant le plus grand nombre de postes vacants en février

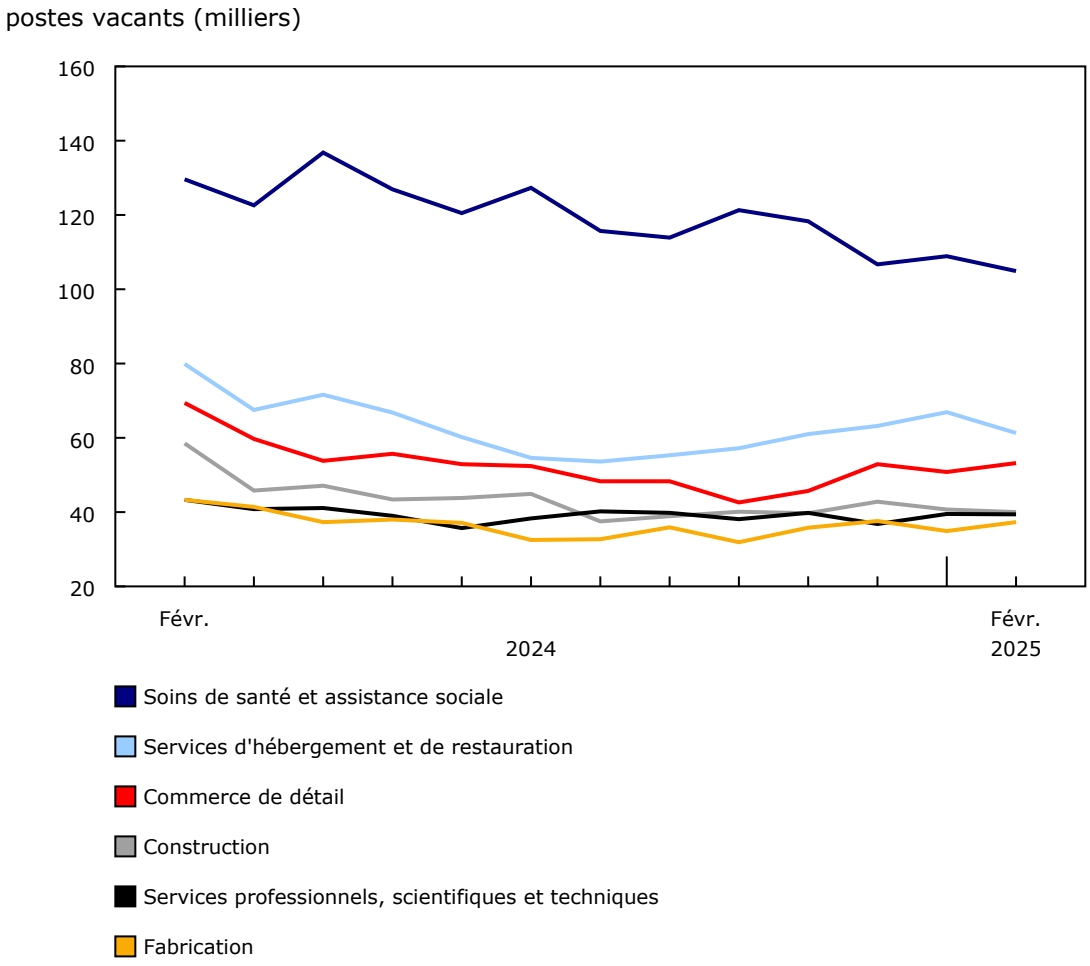

Note(s) : Les données sont désaisonnalisées.
Source(s) : Enquête sur les postes vacants et les salaires (5217), tableau 14-10-0406-01.

Le nombre de postes vacants dans le transport et l'entreposage poursuit sa tendance à la baisse

En février, le nombre de postes vacants dans le secteur du transport et de l'entreposage a affiché une légère diminution de 1 200 (-4,8 %) pour s'établir à 23 300, après avoir reculé de 5 600 (-18,7 %) en janvier. Il s'agissait du plus faible niveau de postes vacants dans ce secteur depuis octobre 2017 (22 900). Le nombre de postes vacants dans le secteur suit une tendance à la baisse depuis son sommet atteint en juillet 2022.

En février 2025, le taux de postes vacants dans le transport et l'entreposage s'est établi à 2,7 %, ce qui était presque inchangé par rapport à janvier, mais en baisse de 1,6 point de pourcentage par rapport à février 2024. Il s'agissait de la plus forte diminution sur 12 mois du taux de postes vacants dans l'ensemble des secteurs.

Le nombre de postes vacants diminue au Québec et augmente en Ontario et au Manitoba

Le nombre de postes vacants en février a diminué au Québec (-11 400 pour s'établir à 116 400), tandis qu'il a augmenté en Ontario (+14 300 pour atteindre 194 600) et au Manitoba (+3 200 pour atteindre 22 200). Le nombre de postes vacants a peu varié dans six provinces.

En février, le taux de postes vacants était le plus élevé au Manitoba (3,5 %), suivi de la Colombie-Britannique (3,4 %). Il était le plus faible à Terre-Neuve-et-Labrador (2,5 %).

Par rapport à un an plus tôt, le taux de postes vacants était en baisse dans sept provinces en février; les plus fortes diminutions ont été enregistrées en Saskatchewan (-1,2 point de pourcentage pour s'établir à 3,1 %), en Alberta (-1,0 point de pourcentage pour s'établir à 2,8 %), au Québec (-0,9 point de pourcentage pour s'établir à 2,9 %) et en Colombie-Britannique (-0,9 point de pourcentage pour s'établir à 3,4 %).

Carte 1 – Le taux de postes vacants et le ratio chômeurs-postes vacants en février 2025

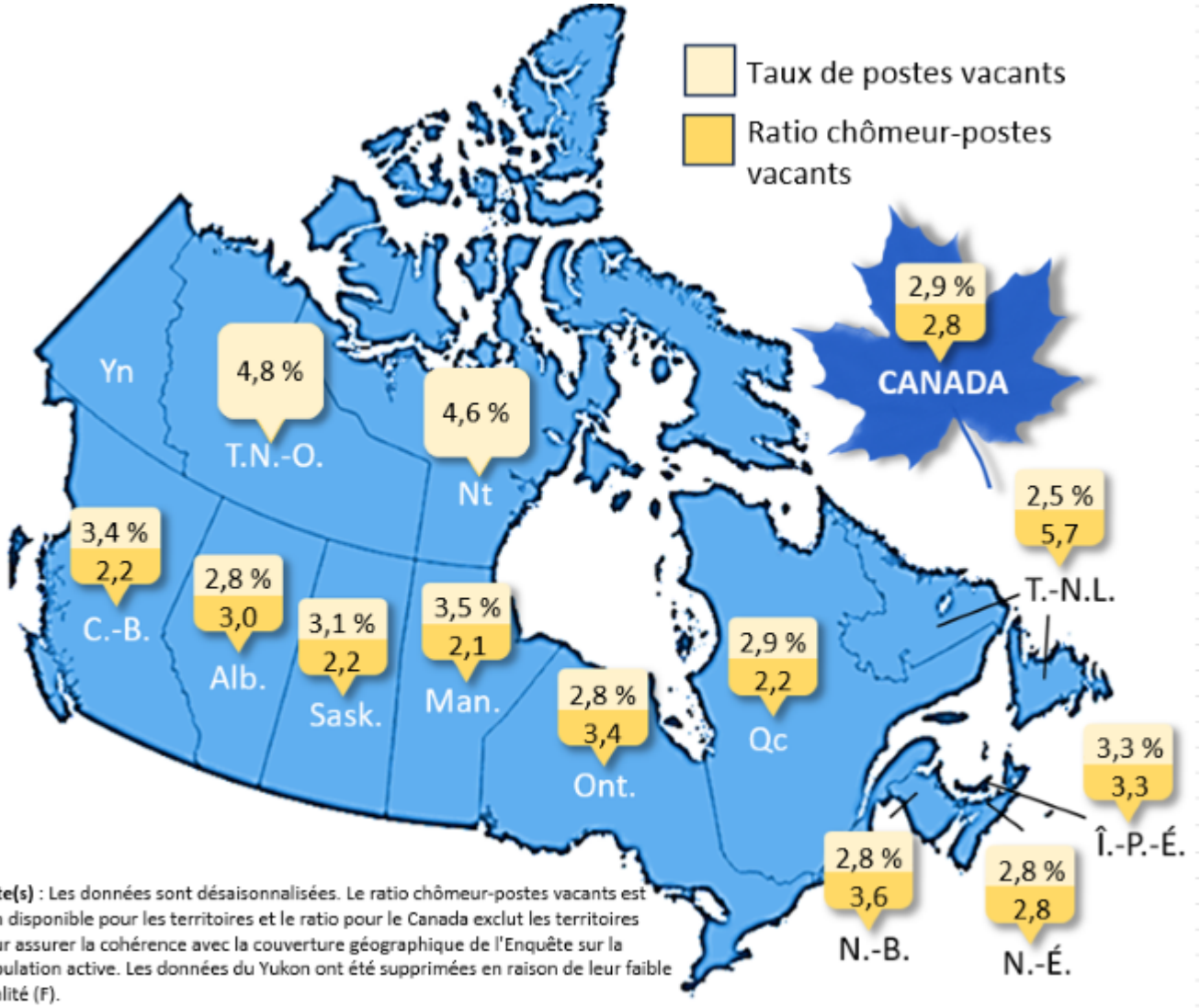

Note(s) : Les données sont désaisonnalisées. Le ratio chômeur-postes vacants est non disponible pour les territoires et le ratio pour le Canada exclut les territoires pour assurer la cohérence avec la couverture géographique de l'Enquête sur la population active. Les données du Yukon ont été supprimées en raison de leur faible qualité (F).

Source(s) : Enquête sur les postes vacants et les salaires (5217), tableau 14-10-0432-01; Enquête sur la population active (3701), tableau 14-10-0287-01.

Objectifs liés au développement durable

Le 1er janvier 2016, des pays du monde entier ont officiellement commencé à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 , le plan d'action des Nations Unies axé sur la transformation qui vise à relever des défis mondiaux urgents au cours des 15 années suivantes. Ce plan repose sur 17 objectifs précis liés au développement durable.

L'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail est un exemple de la manière dont Statistique Canada appuie le suivi des progrès concernant les objectifs mondiaux liés au développement durable. Ce communiqué servira à mesurer les objectifs suivants :

Saviez-vous que nous avons une application mobile?

Téléchargez notre application mobile et accédez rapidement aux données du bout des doigts! L'application StatsCAN est offerte gratuitement dans l'App Store et sur Google Play.

Note aux lecteurs

Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail

Le principal objectif de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) est de brosser un portrait mensuel du niveau de rémunération, de l'emploi et des heures travaillées, selon des catégories d'industrie détaillées, à l'échelle du pays, des provinces et des territoires.

L'emploi salarié, tel qu'il est mesuré au moyen de l'EERH, désigne le nombre d'employés recevant une rémunération et des avantages sociaux (revenu de travail) au cours d'un mois donné. Cette enquête ne vise pas les travailleurs autonomes de même que les propriétaires et les associés des entreprises non constituées en société et des bureaux voués à l'exercice d'une profession libérale ainsi que les employés du secteur agricole.

Les estimations de l'EERH sont produites en intégrant les données de trois sources : un recensement d'environ 1 million de retenues salariales fournies par l'Agence du revenu du Canada; l'Enquête sur la rémunération auprès des entreprises, qui permet de recueillir des données auprès d'un échantillon de 15 000 établissements; et les dossiers administratifs d'emploi dans les administrations publiques fédérale, provinciales et territoriales, fournis par ces ordres de gouvernement.

Les estimations de la rémunération et des heures de travail hebdomadaires moyennes proviennent d'un échantillon et sont donc sujettes à la variabilité d'échantillonnage. La présente analyse porte sur les différences entre les estimations qui sont statistiquement significatives à un niveau de confiance de 68 %. Les estimations de l'emploi salarié sont fondées sur un recensement de données administratives et ne sont pas sujettes à la variabilité d'échantillonnage.

Lors de chaque diffusion des données de l'EERH, les données du mois précédent sont révisées. Les utilisateurs sont priés d'utiliser les données les plus à jour pour chaque mois.

Statistique Canada produit aussi des estimations de l'emploi à partir de l'Enquête sur la population active (EPA). L'EPA est une enquête-ménage mensuelle dont le principal objectif est de répartir la population en âge de travailler en trois catégories qui s'excluent mutuellement, à savoir les personnes occupées (y compris les travailleurs autonomes), les chômeurs et les inactifs. Cette enquête est la source d'information officielle concernant le taux de chômage, et elle permet de recueillir des données sur les caractéristiques sociodémographiques de l'ensemble de la population sur le marché du travail.

*Les tendances de l'emploi tirées de l'EERH et de l'EPA se suivent généralement de près, surtout sur de longues périodes. Cela dit, en raison des différences de concepts, de définitions et de méthodologies, les variations des niveaux d'emploi dans l'EERH et dans l'EPA peuvent différer, en particulier sur des périodes plus courtes. Pour mieux comprendre les différences conceptuelles entre les mesures de l'emploi provenant de l'EPA et celles provenant de l'EERH, veuillez consulter la section 8 du Guide de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (**72-203-G**).*

L'EERH et l'EPA fournissent également des indicateurs mensuels de la rémunération perçue par les employés. Utilisés ensemble, les rémunérations hebdomadaires moyennes (tirées de l'EERH) et les salaires horaires moyens (tirés de l'EPA) peuvent fournir un portrait complet de la dynamique de la rémunération au Canada. Pour obtenir des renseignements sur les définitions de chaque indicateur, les principales différences conceptuelles et de mesure, ainsi que des conseils aux utilisateurs de données quant aux circonstances dans lesquelles il convient d'utiliser chaque indicateur, veuillez consulter le document intitulé « Rémunération et salaire — Guide d'utilisation des indicateurs de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail et de l'Enquête sur la population active ».

À moins d'indication contraire, les données figurant dans le présent communiqué sont désaisonnalisées, ce qui facilite les comparaisons, car les effets des variations saisonnières sont supprimés. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la désaisonnalisation, veuillez consulter la page Données désaisonnalisées — Foire aux questions.

Les données sur l'emploi salarié non agricole portent sur l'ensemble des salariés rémunérés à l'heure et des employés à salaire fixe, ainsi que sur la catégorie « autres salariés », qui comprend les travailleurs payés à la pièce et ceux payés seulement à la commission.

À moins d'indication contraire, les données sur le nombre moyen d'heures travaillées par semaine portent seulement sur les salariés rémunérés à l'heure et les employés à salaire fixe, et excluent les entreprises qui n'ont pas pu être classées selon un code du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2022, version 1.0.

Toutes les données sur la rémunération tiennent compte des heures supplémentaires et excluent les entreprises qui n'ont pas pu être classées selon un code du SCIAN. Les données sur la rémunération correspondent à la rémunération brute avant les retenues à la source. La rémunération hebdomadaire moyenne est obtenue en divisant les gains hebdomadaires totaux par le nombre de salariés. Les variations de la rémunération hebdomadaire moyenne peuvent refléter une série de facteurs, notamment des changements dans les salaires, la composition de l'emploi, les heures travaillées et les effets de glissement annuel.

L'effet de glissement annuel désigne l'incidence de la tendance observée 12 mois plus tôt (le mois de référence) sur la variation sur 12 mois de l'estimation du mois courant. Dans le cas de l'EERH, lorsque la rémunération hebdomadaire moyenne du mois de référence atteint un sommet d'une tendance à court terme, cela tend à avoir un effet à la baisse sur la croissance sur 12 mois de la rémunération hebdomadaire moyenne du mois courant. Par ailleurs, si la valeur du mois de référence se situe à un creux d'une tendance, cela tend à avoir un effet à la hausse sur la croissance sur 12 mois de la rémunération hebdomadaire moyenne du mois courant.

Enquête sur les postes vacants et les salaires

L'enquête sur les postes vacants et les salaires (EPVS) est une enquête trimestrielle. L'échantillon trimestriel des emplacements commerciaux est réparti sur les trois mois de collecte du trimestre, approximativement équilibré par province et par secteur d'activité pendant chacun des trois mois. Cela permet la production d'estimations trimestrielles et mensuelles.

Les estimations mensuelles provisoires sont produites pour les postes vacants, les taux de postes vacants et l'emploi salarié au moyen des réponses obtenues auprès des emplacements commerciaux échantillonnés pendant le mois de référence correspondant. La période de référence de l'EPVS est le premier jour du mois respectif. La présente analyse porte sur les différences entre les estimations qui sont statistiquement significatives à un niveau de confiance de 68 %.

Les estimations mensuelles provisoires sont révisées et finalisées lorsque les estimations trimestrielles correspondantes sont diffusées, ou peu après. Les utilisateurs sont priés d'utiliser les données les plus à jour pour chaque mois.

À moins d'indication contraire, les données figurant dans le présent communiqué sont désaisonnalisées, ce qui facilite les comparaisons, car les effets des variations saisonnières sont supprimés. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la désaisonnalisation, veuillez consulter la page Données désaisonnalisées — Foire aux questions.

Bien que l'emploi mesuré dans le cadre de l'EPVS soit étalonné en fonction de l'emploi mesuré au moyen de l'EERH, les chiffres de l'emploi salarié tirés de l'EERH et les chiffres de l'emploi mensuels provisoires tirés de l'EPVS peuvent différer en raison des regroupements utilisés pour l'étalonnage et des différences sur le plan de la portée et des périodes de référence.

Le ratio chômeurs-postes vacants exclut les territoires pour assurer la cohérence avec la couverture géographique des données disponibles de l'EPA (tableau 14-10-0287-01).

*L'EPVS permet également de fournir des données trimestrielles exhaustives sur les postes vacants selon le secteur d'activité et les professions détaillées pour le Canada, les provinces, les territoires et les régions économiques; sur le salaire horaire offert; et sur les caractéristiques des postes vacants. Il est possible d'obtenir de plus amples renseignements sur les concepts et l'utilisation des données de l'EPVS dans le Guide de l'Enquête sur les postes vacants et les salaires (**75-514-G**).*

Tableaux de données en temps réel

Les tableaux 14-10-0357-01 et 14-10-0358-01 sont désormais archivés.

Les tableaux de données en temps réel 14-10-0331-01 et 14-10-0332-01 seront mis à jour le 12 mai.

Prochaine diffusion

Les données de mars 2025 de l'EERH et de l'EPVS seront diffusées le 29 mai.

Tableau 1
Rémunération hebdomadaire moyenne (y compris les heures supplémentaires) pour l'ensemble des salariés — Données désaisonnalisées

	Février 2024	Janvier 2025[r]	Février 2025[p]	Janvier à février 2025	Février 2024 à février 2025	Janvier à février 2025	Février 2024 à février 2025
	dollars courants			variation en dollars courants		variation en %	
Ensemble des secteurs[1]	**1 231,65**	**1 295,73**	**1 298,22**	**2,49**	**66,57**	**0,2**	**5,4**
Foresterie, exploitation et soutien	1 428,34	1 517,81	1 468,90	-48,91	40,56	-3,2	2,8
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	2 294,68	2 430,52	2 429,24	-1,28	134,56	-0,1	5,9
Services publics	2 121,55	2 255,96	2 291,30	35,34	169,75	1,6	8,0
Construction	1 509,15	1 552,08	1 580,11	28,03	70,96	1,8	4,7
Fabrication	1 327,02	1 352,69	1 334,93	-17,76	7,91	-1,3	0,6
Commerce de gros	1 476,87	1 528,73	1 499,91	-28,82	23,04	-1,9	1,6
Commerce de détail	735,87	737,93	733,33	-4,60	-2,54	-0,6	-0,3
Transport et entreposage	1 271,12	1 337,40	1 334,25	-3,15	63,13	-0,2	5,0
Industrie de l'information et industrie culturelle	1 714,90	1 960,01	1 850,15	-109,86	135,25	-5,6	7,9
Finance et assurances	1 587,22	1 948,60	1 788,36	-160,24	201,14	-8,2	12,7
Services immobiliers, de location et de location à bail	1 234,71	1 322,19	1 333,74	11,55	99,03	0,9	8,0
Services professionnels, scientifiques et techniques	1 741,50	1 850,43	1 882,62	32,19	141,12	1,7	8,1
Gestion de sociétés et d'entreprises	1 800,04	1 826,65	1 817,54	-9,11	17,50	-0,5	1,0
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	1 048,04	1 076,01	1 072,62	-3,39	24,58	-0,3	2,3
Services d'enseignement	1 218,17	1 298,44	1 304,44	6,00	86,27	0,5	7,1
Soins de santé et assistance sociale	1 093,68	1 152,61	1 156,67	4,06	62,99	0,4	5,8
Arts, spectacles et loisirs	749,49	771,46	781,73	10,27	32,24	1,3	4,3
Services d'hébergement et de restauration	500,11	510,40	514,36	3,96	14,25	0,8	2,8
Autres services (sauf les administrations publiques)	1 061,97	1 099,47	1 081,07	-18,40	19,10	-1,7	1,8
Administrations publiques	1 570,23	1 653,23	1 683,68	30,45	113,45	1,8	7,2
Provinces et territoires							
Terre-Neuve-et-Labrador	1 223,85	1 278,52	1 270,71	-7,81	46,86	-0,6	3,8
Île-du-Prince-Édouard	1 065,02	1 094,21	1 080,69	-13,52	15,67	-1,2	1,5
Nouvelle-Écosse	1 095,10	1 149,03	1 148,04	-0,99	52,94	-0,1	4,8
Nouveau-Brunswick	1 133,30	1 180,91	1 176,45	-4,46	43,15	-0,4	3,8
Québec	1 176,34	1 232,97	1 248,56	15,59	72,22	1,3	6,1
Ontario	1 257,03	1 337,51	1 340,21	2,70	83,18	0,2	6,6
Manitoba	1 128,12	1 158,43	1 149,57	-8,86	21,45	-0,8	1,9
Saskatchewan	1 187,57	1 265,69	1 255,92	-9,77	68,35	-0,8	5,8
Alberta	1 296,13	1 365,14	1 353,41	-11,73	57,28	-0,9	4,4
Colombie-Britannique	1 253,16	1 302,22	1 299,96	-2,26	46,80	-0,2	3,7
Yukon	1 427,98	1 493,35	1 471,67	-21,68	43,69	-1,5	3,1
Territoires du Nord-Ouest	1 664,58	1 784,70	1 731,94	-52,76	67,36	-3,0	4,0
Nunavut	1 646,69	1 734,07	1 721,44	-12,63	74,75	-0,7	4,5

r révisé
p provisoire
1. La répartition sectorielle est fondée sur la version 1.0 du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord de 2022.
Note(s) : Les données sur la rémunération correspondent à la rémunération brute avant les retenues à la source.
Source(s) : Tableau **14-10-0223-01**.

Tableau 2
Nombre d'employés — Données désaisonnalisées

	Février 2024	Janvier 2025[r]	Février 2025[p]	Janvier à février 2025	Février 2024 à février 2025	Janvier à février 2025	Février 2024 à février 2025
	milliers			variation en milliers		variation en %	
Ensemble des secteurs[1]	**18 109,0**	**18 282,3**	**18 233,3**	**-49,0**	**124,3**	**-0,3**	**0,7**
Foresterie, exploitation et soutien	37,6	36,5	36,3	-0,2	-1,3	-0,5	-3,5
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	210,9	216,2	216,5	0,3	5,6	0,1	2,6
Services publics	134,0	136,1	135,4	-0,7	1,3	-0,5	1,0
Construction	1 173,9	1 178,8	1 175,2	-3,6	1,4	-0,3	0,1
Fabrication	1 562,3	1 562,5	1 555,6	-6,8	-6,6	-0,4	-0,4
Commerce de gros	821,6	822,3	818,9	-3,4	-2,7	-0,4	-0,3
Commerce de détail	2 013,4	1 995,5	1 984,9	-10,6	-28,5	-0,5	-1,4
Transport et entreposage	843,0	853,8	855,8	2,0	12,8	0,2	1,5
Industrie de l'information et industrie culturelle	359,8	351,5	350,2	-1,3	-9,7	-0,4	-2,7
Finance et assurances	849,4	856,3	860,0	3,6	10,6	0,4	1,2
Services immobiliers, de location et de location à bail	293,0	294,2	294,6	0,4	1,6	0,1	0,6
Services professionnels, scientifiques et techniques	1 230,3	1 230,3	1 229,2	-1,1	-1,1	-0,1	-0,1
Gestion de sociétés et d'entreprises	117,6	119,1	117,7	-1,4	0,1	-1,2	0,1
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	828,4	825,2	828,9	3,7	0,5	0,5	0,1
Services d'enseignement	1 449,7	1 498,8	1 477,5	-21,3	27,7	-1,4	1,9
Soins de santé et assistance sociale	2 350,5	2 434,2	2 446,8	12,6	96,4	0,5	4,1
Arts, spectacles et loisirs	313,4	320,4	320,6	0,2	7,2	0,1	2,3
Services d'hébergement et de restauration	1 297,8	1 297,0	1 283,3	-13,6	-14,5	-1,0	-1,1
Autres services (sauf les administrations publiques)	573,1	571,7	570,7	-1,0	-2,4	-0,2	-0,4
Administrations publiques	1 308,1	1 325,4	1 319,8	-5,6	11,6	-0,4	0,9
Provinces et territoires							
Terre-Neuve-et-Labrador	219,3	219,5	219,1	-0,4	-0,2	-0,2	-0,1
Île-du-Prince-Édouard	77,3	78,4	77,8	-0,5	0,5	-0,7	0,7
Nouvelle-Écosse	454,1	460,8	460,3	-0,5	6,2	-0,1	1,4
Nouveau-Brunswick	355,7	365,1	363,6	-1,5	7,9	-0,4	2,2
Québec	4 062,8	4 094,8	4 097,6	2,8	34,8	0,1	0,9
Ontario	7 031,8	7 086,8	7 047,8	-39,0	16,0	-0,6	0,2
Manitoba	640,6	644,2	643,0	-1,2	2,4	-0,2	0,4
Saskatchewan	506,3	520,1	520,5	0,4	14,1	0,1	2,8
Alberta	2 135,3	2 174,6	2 168,6	-6,0	33,3	-0,3	1,6
Colombie-Britannique	2 551,8	2 563,5	2 560,6	-2,8	8,9	-0,1	0,3
Yukon	25,1	25,2	25,2	0,0	0,1	0,2	0,3
Territoires du Nord-Ouest	27,8	27,6	27,2	-0,4	-0,6	-1,5	-2,2
Nunavut	21,0	21,8	21,9	0,1	0,9	0,4	4,1

r révisé
p provisoire
1. La répartition sectorielle est fondée sur la version 1.0 du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord de 2022.
Source(s) : Tableau **14-10-0223-01**.

Tableau 3
Postes vacants et taux de postes vacants – Données désaisonnalisées[1]

	Février 2025[p] Employés salariés[2]	Février 2025[p] Postes vacants	Février 2025[p] Taux de postes vacants
	milliers		%
Ensemble des secteurs[3]	17 428,3	528,0	2,9
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	244,8	7,4	2,9
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	213,3	4,5	2,1
Services publics	135,1	1,4	1,0
Construction	1 179,8	40,0	3,3
Fabrication	1 562,4	37,3	2,3
Commerce de gros	822,1	22,1	2,6
Commerce de détail	2 003,6	53,2	2,6
Transport et entreposage	852,9	23,3	2,7
Industrie de l'information et industrie culturelle	F	F	F
Finance et assurances	855,3	22,1	2,5
Services immobiliers, de location et de location à bail	295,0	7,6	2,5
Services professionnels, scientifiques et techniques	1 231,4	39,4	3,1
Gestion de sociétés et d'entreprises	121,2	1,8	1,4
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	823,3	27,0	3,2
Services d'enseignement	1 503,6	18,9	1,2
Soins de santé et assistance sociale	2 436,8	104,9	4,1
Arts, spectacles et loisirs	323,0	9,5	2,8
Services d'hébergement et de restauration	1 313,9	61,3	4,5
Autres services (sauf les administrations publiques)	572,6	24,8	4,2
Administrations publiques[4]	584,6	14,8	2,5
Provinces et territoires			
Terre-Neuve-et-Labrador	197,3	5,0	2,5
Île-du-Prince-Édouard	71,1	2,4	3,3
Nouvelle-Écosse	466,0	13,5	2,8
Nouveau-Brunswick	317,8	9,0	2,8
Québec	3 901,8	116,4	2,9
Ontario	6 754,9	194,6	2,8
Manitoba	616,0	22,2	3,5
Saskatchewan	499,7	16,1	3,1
Alberta	2 114,4	61,3	2,8
Colombie-Britannique	2 430,2	84,7	3,4
Yukon	19,9	F	F
Territoires du Nord-Ouest	22,3	1,1	4,8
Nunavut	17,0	0,8	4,6

p provisoire
F trop peu fiable pour être publié
1. Les estimations sont provisoires jusqu'à ce que les données trimestrielles connexes soient diffusées.
2. Les estimations de l'emploi tirées de l'Enquête sur les postes vacants et les salaires (EPVS) peuvent différer des estimations de l'emploi tirées de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail en raison du regroupement pour le calage et des différences de couverture et de période de référence. De plus, les données de l'EPVS sont désaisonnalisées.
3. La répartition sectorielle est fondée sur la version 1.0 du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord de 2022.
4. À l'exclusion des administrations publiques provinciales, territoriales et fédérale; ainsi que des organismes publics internationaux et autres organismes publics extraterritoriaux.

Source(s) : Tableaux **14-10-0406-01** et **14-10-0432-01**.

Tableaux disponibles : 14-10-0201-01, 14-10-0203-01, 14-10-0205-01, 14-10-0209-01, 14-10-0211-01, 14-10-0213-01, 14-10-0220-01 à 14-10-0223-01 , 14-10-0255-01, 14-10-0371-01, 14-10-0372-01, 14-10-0406-01 et 14-10-0432-01.

Définitions, source de données et méthodes : numéros d'enquête 2612 et 5217.

Il est possible d'obtenir de plus amples renseignements sur les concepts et l'utilisation de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail dans le *Guide de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail* (**72-203-G**).

Le produit « La rémunération et l'emploi salarié en bref : appli interactive » (14200001) est maintenant accessible. Cette application interactive de visualisation de données permet de brosser un portrait détaillé du marché du travail canadien à l'aide des données les plus récentes de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail. Les estimations sont désaisonnalisées et sont offertes selon la province et le principal secteur d'activité. L'application comprend également des estimations historiques remontant à 10 ans. Elle permet aux utilisateurs d'explorer et de personnaliser rapidement et aisément l'information présentée. Il est possible de combiner plusieurs provinces et secteurs d'activité afin de créer ses propres domaines d'intérêt associés au marché du travail.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (**infostats@statcan.gc.ca**), ou communiquez avec les Relations avec les médias (**statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca**).